

## Chargé(e) de mission ressources humaines en santé

Agence Régionale de Santé de Mayotte

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie  
**FICHE DE POSTE**

### IDENTIFICATION DU POSTE

**Référence : Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

Famille(s) professionnelle(s) du/des emploi(s) type(s) : Santé

Code et libellé emploi : AGF 45 A et SAN 50 A

Niveau d'emploi : Catégorie A

### FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

<b>Fiche N°</b> <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie Etat: A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Catégorie Assurance-maladie : Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Informaticien <input type="checkbox"/> Cadre <input checked="" type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/>
<b>Cotation, s'il y a lieu :</b>	Poste vacant : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>
<b>Date de mise à jour :</b> <b>(01/02/2021)</b>	Date de prise de poste souhaitée : 01/06/2021

### LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

ARS de Mayotte. Centre Kinga Route Nationale 1 - BP 410 - 97600 Mamoudzou

### DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

**Présentation de l'agence :**

Mayotte est dotée de sa propre Agence Régionale de Santé (ARS) depuis le 1er janvier 2020. Celle-ci a pour mission de définir et de coordonner la politique de santé sur l'ensemble de l'île. L'ARS de Mayotte couvre tous les domaines de la politique de santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, l'organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales. Elle comporte :

- une direction de la santé publique, regroupant les services « santé environnement », « prévention et actions de santé », « veille et sécurité sanitaire » et « lutte anti-vectorielle » ;

- une direction de l'offre de soins et de l'autonomie, regroupant les services « e-santé », « offre hospitalière », « soins de proximité et animation territoriale » « offre médico-sociale » « parcours de santé et ressources humaine en santé » et « démocratie sanitaire et relations avec les usagers du système de santé ».

- un secrétariat général, comportant les services « ressources humaines et dialogue social », « services informatiques réseau », ainsi que les cellules « budget », « achats et marchés » et « logistique ».

Les services « communication » et « coopération régionale et internationale » sont rattachées au directeur de cabinet de la direction générale. Sont par ailleurs directement rattachés à la direction générale, les conseillers médicaux et la mission « inspection-contrôle », ainsi que le chargé des « études et statistiques ».

Cette autonomie nouvelle confère à l'ARS la responsabilité de bâtir un projet répondant plus précisément aux besoins des populations de Mayotte. Ce sont 151 collaborateurs mobilisés, qui accompagnent, de manière concrète le déploiement de la santé à Mayotte, et ce en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire présents sur le terrain.

### **Situation sanitaire et sociale à Mayotte :**

Mayotte est un archipel de l'Océan indien, de plus de 270 000 habitants (prévision 2019 - INSEE). Département français depuis 2011, il présente des caractéristiques démographiques et sanitaires hors normes. C'est le département le plus jeune de France : la moitié de la population à moins de 18 ans. Sa croissance démographique est très rapide, résultant d'une forte natalité (+ 42 % de naissances entre 2013 et 2018) et d'une immigration notable. Il accueille en effet une forte proportion de résidents étrangers, provenant en particulier des Comores, dont une partie se trouve en situation irrégulière et présente une grande précarité sanitaire et sociale.

Mayotte fait face à d'importantes mutations économiques, sociales, culturelles, familiales, institutionnelles mettant en évidence les besoins croissants en matière d'accompagnement et de soins.

### **MISSIONS :**

Face à ces évolutions, de nombreuses actions sont mises en place pour adapter et développer l'offre de soins, tant dans le domaine sanitaire que dans le secteur médicosocial. Les compétences des professionnels qui y interviennent doivent pouvoir accompagner ce développement et pour ce, un triple enjeu doit être poursuivi :

- ✓ Former et faire monter en compétences les professionnels des structures sanitaires et médicosociales existantes et à venir ;
- ✓ Prendre en compte les nouveaux métiers, les nouvelles compétences, les dispositifs de prévention et d'éducation à la santé, les perspectives offertes par les délégations de tâches ;
- ✓ Structurer une offre de formation professionnelle, adaptée et pérenne, en tenant compte de l'évolution des organisations et des nouveaux besoins pour les futurs établissements et structures de soins. ;
- ✓ Attirer, recruter et maintenir sur place des professionnels motivés et compétents.

A partir des études prospectives qu'il ou elle réalise, le/la chargé-e de mission traite et fiabilise les données afin de s'assurer de la bonne adéquation entre l'offre de formation et des besoins évolutifs du territoire. Il/elle produit et met à jour des outils d'aide à la proposition et à la décision de l'ARS. Il/elle mène un travail de coordination et de partenariat avec l'ensemble des UFR et CHU (métropolitains et ultramarins), pour proposer des formations et conventions de collaborations et d'échanges (de professionnels ou d'expériences), organiser des stages adaptés aux besoins du territoire pour les filières de soins existante et / ou en devenir.

Elle/il coordonne ses actions avec les services, institutions mahoraises et acteurs de soins, notamment sur l'accompagnement, la promotion et le suivi des coopérations pluri professionnelles, l'expérimentation entre professionnels de santé, la promotion de dispositifs spécifiques.

Elle/il participe à tous travaux de promotion et de développement des compétences pour développer la formation des professions de la santé et assurer la continuité des relations avec les organismes de formation (IES, IFA, AFTRAL, EHESP, IRTS, CARIF OREF, CUFR,...)

### **Interfaces professionnelles :**

En interne : les autres services de la direction de l'offre de soins et de l'autonomie mais aussi de la direction de la santé publique et du service statistiques. Elle est en lien avec en lien avec le Conseiller Technique de l'ARS Mayotte – Réunion.

En externe : le Rectorat ; le conseil départemental, l'UFR de La Réunion ; le CUFR de Mayotte ; les instituts de formations agréés par le CD976 ; les CHU métropolitains et ultramarins ; le CH de Mayotte ; les entreprises et associations d'insertion, d'éducation ou de promotion de la santé...

La/le chargé (e) de mission participe à la conduite des projets transversaux, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRS, ainsi que pour le suivi des plans régionaux et nationaux.

Il/ elle inscrit son action dans le cadre des missions globales de la DOSA et peut être amenée, en fonction des priorités, à assurer le suivi de dossiers relevant de la direction ou des missions d'inspection/contrôle et participe aux contraintes administratives de l'ARS.

### CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

Encadrement : Oui  Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : sans objet

Relations avec : les professionnels de santé ; les établissements de santé public, privés, les instituts de formations professionnelles, le CD976, l'ensemble des partenaires de l'ARS sur ce domaine de compétence.

## QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Savoir :

- Environnement administratif du ministère de la santé et de l'ARS
- Connaissance de l'organisation sanitaire et médicosociale et des politiques de santé
- Connaissance des enjeux du développement de l'offre de soins
- Organisation et environnement des professions de santé
- Techniques administratives et statistiques

Savoir-faire :

- Aptitude au travail en partenariat et en équipe
- Anticipation, projection, analyse et synthèse
- Capacité de proposer et de mener toute évolution portant sur le process de gestion, l'organisation de ressources en fonction des besoins et des impératifs
- Respects des délais, disponibilité
- Rigueur et autonomie dans l'organisation du travail au regard des objectifs du service

Savoir-être :

- Bonne capacités relationnelles, sens de la diplomatie, capacité d'adaptation
- Capacités d'innovation, de proposition
- Réactivité et bonne adaptation au changement
- Rigueur et autonomie dans l'organisation du travail au regard des objectifs du service

**Comme tous les postes offerts par l'ARS de Mayotte, cette candidature est accessible à une personne en situation de handicap.**

### Expérience professionnelle

Une expérience professionnelle dans le domaine de la formation des professions de santé sera appréciée.

## CANDIDATURES ET CONTACTS

Pour tout renseignement sur le poste :  
ARS Mayotte : Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie  
Patrick BOUTIE, directeur par intérim

[patrick.boutie@ars.sante.fr](mailto:patrick.boutie@ars.sante.fr)

\*\*\*\*\*

Candidature à transmettre, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation, au service des Ressources Humaines :

Agence Régionale de Santé de Mayotte

Centre Kinga

90, route nationale - Kawéni

97600 MAMOUDZOU

Mail : [ARS-MAYOTTE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr](mailto:ARS-MAYOTTE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr)

Date limite de réception des candidatures : **30/04/2021**